

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

Bureau du Secrétariat
de l'Assemblée

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 53030-2022/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2022
N° 15-2022/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du mardi 12 avril 2022

Le **mardi 12 avril 2022 à 10 heures**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Julien Tran Ap, rapporteur de la commission, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 17338-2022/1-ACTS** : projet de délibération approuvant les avenants n° 2 aux conventions relatives au financement des opérations de fonctionnement F10 - PS « Chantiers d'insertion » et F12 - PS « Accompagnement à la scolarité » du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Présent :

M. Julien Tran Ap.

Absents :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et Mme Ithupane Tiéoué.

Procurator* :

M. Jean-Gabriel Favreau donne procurator à M. Julien Tran Ap.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurators ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 1 membre présent et 7 membres absents ou représentés.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement et développement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Sylvie Aubert, chargée de mission – cellule de coordination des contrats de développement (CMSG/SG) ;
M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Karen Ng, chef de service adjointe du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI).

Bien que le quorum de la commission du budget, des finances et du patrimoine n'ait pas été atteint, la réunion de cette commission a réglementairement pu se tenir dès lors que, convoquée à 9 heures 30, cette réunion s'est tenue plus d'une demi-heure après l'heure officielle de convocation conformément à l'article 14 de la délibération modifiée n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud.

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **rapport n° 17338-2022/1-ACTS** : projet de délibération approuvant les avenants n° 2 aux conventions relatives au financement des opérations de fonctionnement F10 - PS « Chantiers d'insertion » et F12 - PS « Accompagnement à la scolarité » du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

La province Sud souhaite prendre en compte les difficultés d'insertion sociale et professionnelle fortes dans certains quartiers de l'agglomération, et notamment dans les quartiers prioritaires du projet « Habile » (« habitat tranquille ») que sont les Tours de Magenta, Magenta Aéroport, Tindu, Pierre Lenquette et Dumbéa-sur-Mer.

La province souhaite inscrire dans sa programmation contractualisée 2022 un chantier d'insertion dans un quartier prioritaire du projet « HABILE ».

Il est ainsi proposé de réaliser un chantier sur les tours de Magenta, compte tenu des besoins et de la bonne structuration du tissu associatif.

Cependant, l'enveloppe 2022 de la convention F10- PS « Chantiers d'insertion », d'un montant de 160 005 400 francs CFP, est déjà fléchée sur des chantiers d'insertion planifiés dans les communes de l'intérieur à l'exception de 2 chantiers récurrents, l'un sur Nouméa (Recyclerie d'ordinateurs) et l'autre sur Saint-Louis (Entretien des abords de la RP1).

Les deux avenants permettront d'inscrire sur la convention de fonctionnement F10 « Chantiers d'insertion » le chantier évoqué ci-dessus en y reportant 25 000 000 de francs CFP issus de la convention F12-PS « Accompagnement à la scolarité », pour laquelle les besoins pour l'année 2022 sont à l'inverse moins élevés qu'initialement prévu.

Ainsi, la tranche annuelle 2022 s'élèvera pour la convention F10 - PS « Chantiers d'insertion » à 185 005 400 francs CFP dont une part provinciale de 46 251 350 francs CFP et pour la convention F12 -PS « Accompagnement à la scolarité » à 70 994 600 francs CFP dont une part provinciale de 17 748 650 francs CFP.

A ce stade, les services de l'Etat nous indiquent néanmoins que seuls 79 % des crédits attendus de fonctionnement seront versés au titre de l'année 2022.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par MM. Bergery et Pannier.

Dans la discussion générale, M. Tran Ap a souhaité connaître les acteurs participant au projet Habile. M. Bergery a répondu que cette opération réunit les directions provinciales que sont la direction de l'emploi et du logement (DEL), la direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) et la direction de l'action sanitaire et sociale (DPASS) mais également des acteurs externes, à savoir les communes et les bailleurs sociaux concernés. Ce projet, mené par la DEL, vise à coordonner les différents acteurs afin de mettre en œuvre des actions concrètes permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers identifiés. A titre d'exemple, il pourrait être proposé de réaliser dans ces zones des équipements collectifs, d'installer des commerces de proximité ou encore des services administratifs.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité
(M. Jean-Gabriel Favreau et M. Julien Tran Ap).**

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de séance a clôturé la réunion à 10 heures 09.

**Le rapporteur de la commission du
budget, des finances et du patrimoine**




Julien Tran Ap